

# Week-end randonnée dans le Vercors



*Des paysages magnifiques, une flore exceptionnelle*

## Samedi

A partir de 16h :

**Arrivée** à Hostun, **accueil** et installation dans les chambres

19h30 h :

**Apéritif et dîner en table d'hôtes aux Chambres d'Hostun :**

repas cuisiné maison à base de produits fermiers locaux de saison

**Nuit en chambres d'hôtes**

## Dimanche

**Après un bon petit déjeuner :** brioches, gâteau et confitures maison, yaourt fermier, pain bio du Vercors, fruits et noix du pays, boissons,...

10h :

**Départ pour la randonnée** avec Etienne, accompagnateur en montagne, pour quelques heures de détente à la découverte du massif du Vercors.

Au fil de la randonnée, Etienne vous fera partager sa passion pour la richesse de la nature environnante, de l'histoire et de la vie locale.

La pause pique-nique sera un moment privilégié de détente tout en admirant de superbes paysages dominant les vallées et les montagnes environnantes.

Panier pique-nique fourni, préparé par les Chambres d'Hôt'un.  
500 m de dénivelé maximum pour 3 à 4 heures de marche - randonnée sans difficulté technique -

Vers 16h30 :

**Retour aux Chambres d'Hostun**

*Fin des prestations*

## Formule :

**2 jours / 1 nuit + 1 repas  
1 randonnée accompagnée**

pique-nique fourni

**105 € par personne (\*)**

base chambre double

## Dates à convenir ensemble

(départ assuré à partir  
de 4 adultes inscrits)

Profitez d'une nuit supplémentaire  
pour 2 personnes  
au tarif préférentiel de 65 €  
(chambre double avec petits déjeuners)

## Suggestion :

**Réservez votre Massage  
bien-être**, effectué sur  
place par une  
professionnelle diplômée



prix : 60 € l'heure  
(en sus, sur réservation)



Contact : Corinne Georgin - Les chambres d'Hôt'un - 1 place Camille d'Hostun - 26730 Hostun  
Tel : 06 14 68 70 51 - [contact@chambresdhostun.com](mailto:contact@chambresdhostun.com)

[www.chambresdhostun.com](http://www.chambresdhostun.com) - crédit photos : chambresdhostun

(\*) Pour un prix famille avec enfants de moins de 12 ans, nous consulter.  
Le règlement du séjour s'effectuera en deux paiements séparés, l'un pour les prestations des chambres d'hôtes et l'autre pour la prestation randonnée accompagnées.